

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

Modification simplifiée du PLU de VIOLAY

Par délibération en date du 30 mai 2016, le Conseil Municipal de la Commune de VIOLAY a prescrit **une modification simplifiée** du Plan Local d'Urbanisme.

La procédure de modification simplifiée concerne les points suivants :

- **La modification d'une partie de la zone UB**, à dominante résidentielle, au lieu dit « **Crêt du Morillon** » en zone AUt à dominante d'équipements de tourisme et loisirs d'une emprise approximative de 2.3 ha
- **La définition d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation** correspondant à cette nouvelle zone AUt
- **L'adaptation du règlement de la zone AUt,**
- **La modification d'une partie de la zone NP** à dominante naturelle au lieu dit Crêt du Morillon en zone A à dominante agricole d'une emprise approximative de 4.3 ha,
- **La création d'un STECAL At** pour l'implantation d'hébergements légers de tourisme et l'adaptation du règlement des zones A
- Le sous-secteur Ah du lieu-dit Chez Dyon est intégré à la zone At.

Le dossier de la modification simplifiée du P.L.U. et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront **mis à la disposition du public** **durant un mois en Mairie de VIOLAY, du 27 février au 27 mars 2017 inclus,** aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

